



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe d'apprentissage

Question écrite n° 64038

Texte de la question

Les difficultés croissantes qui pèsent sur le financement de l'apprentissage artisanal compromettent gravement l'équilibre financier des CFA. En effet, il serait souhaitable que des ressources suffisantes soient affectées au fonctionnement des CFA de la chambre des métiers, notamment par une plus juste répartition du produit de la taxe d'apprentissage. De plus, il faut que le minimum de ressources des CFA, prévu par le projet de loi de modernisation sociale, ne soit pas inférieur à 21 000 francs par an et par apprenti de niveau V. Enfin, il est nécessaire que ce minimum de ressources soit très sensiblement revalorisé, pour des formations de niveaux supérieurs et pour des durées plus importantes. C'est pourquoi, M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation et lui demande de prendre acte de l'urgence de la situation et de prendre les mesures financières nécessaires à la revalorisation des actions menées par la chambre des métiers.

Texte de la réponse

La revendication des chambres de métiers relative au financement de l'apprentissage artisanal, prise en compte par le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, est en cours d'expertise par les services du ministère de l'emploi et de la solidarité, dans le cadre d'une concertation interministérielle associant les représentants des régions et les chambres consulaires. Le projet de loi de modernisation sociale et ses décrets d'application visent à mieux faire apparaître les coûts de formation des centres de formation d'apprentis (CFA). Ils conforteront l'échelon régional dans son rôle de coordination et de négociation du montant des subventions, permettant ainsi d'assurer une meilleure péréquation des ressources entre les CFA. Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation veillera à ce que ces derniers disposent d'un niveau de ressources suffisant pour remplir dans de bonnes conditions leur mission de formation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64038

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4081

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6511